

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne la modification du plan de financement du projet de ludothèque médiathèque cyberbase et d'un point information jeunesse, madame Arakélian devait présenter ce dossier, je vais le faire.

10) Modification du plan de financement du projet de médiathèque, ludothèque, cyberbase et d'un point information jeunesse.
rapporteur : Marie-Anne ARAKELIAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune a engagé le projet d'aménagement d'une médiathèque, une Ludothèque et une Cyberbase dans des locaux existants sur le site de l'ancienne Papeterie situé rue de l'Usine à Montech,

Vu l'Avant Projet Détaillé et le résultat de la consultation des entreprises,

Vu la notification de subvention de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt d'un montant de 641 998.70€,

Vu la notification de subvention du Ministère de l'intérieur d'un montant de 100 000€,

Vu les notifications de subvention de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de l'appel à projet « Bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées » d'un montant total de 200 000€,

Vu la lettre d'intention de subvention privée de la MATMUT d'un montant de 450 000€,

Vu la demande de subvention adressée à la Région Midi-Pyrénées au titre de l'accompagnement des équipements culturels structurants via le Pays Montalbanais d'un montant de 195 739.20 €,

Vu la demande de subvention adressée au Conseil Général de Tarn-et-Garonne dans le cadre du Schéma Départemental de lecture publique,

Considérant que le montant des travaux est fixé à 1 967 611,76 euros HT hors maîtrise d'œuvre pour une surface aménagée d'environ 1 000 m²,

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 04 mars 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- **D'accepter** la participation financière de la Matmut d'un montant de 450 000€ au projet d'aménagement d'une médiathèque, d'une Ludothèque, d'un Point Information Jeunesse et d'une Cyberbase dans le cadre d'une convention de mécénat ou d'un contrat de partenariat,
- **D'actualiser** le plan de financement de l'opération susmentionnée.

Plan de financement HT

Dépenses :

Maitrise d'œuvre	157 392,00 €
Travaux	1 967 611,76 €
	<hr/>
TOTAL HT	2 125 003,76 €

Recettes :

Etat – DGD (30.21%)	641 998.70 €
Etat Ministère de l'Intérieur (4.71%)	100 000,00 €
Région Midi-Pyrénées (9.21%)	195 739.20 €
Conseil Général (3.25%)	69 060.00 €
Appel à projet bâtiment économe (9.41%)	200 000.00 €
Communauté de Communes (3.29%)	70 000.00 €
MATMUT (21.18%)	450 000,00 €
Autofinancement (18.74%)	398 205.86 €
	<hr/>
TOTAL	2 125 003.76 €

Monsieur le Maire : Donc pour ce qui concerne ce projet d'aménagement de la médiathèque, ludothèque, cyberbase, dans les locaux de l'ancienne papèterie. Nous avons un avant-projet détaillé désormais et les résultats de la consultation des entreprises ça c'est fait , puisqu'elles sont en pleine opération. Actualiser le plan de financement , c'est surtout l'objet de cette délibération de l'opération dont je viens de vous parler. Vous avez donc sur la page de droite, le plan de financement quasi arrêté désormais de cette structure, je vous ferai remarquer pour ceux qui sont pointilleux et à juste raison sur le taux d'autofinancement qui est de 18,74 % . Vous le savez ou vous ne le savez pas peut-être, moi je l'ai appris il y a peu qu'en fait une collectivité doit au moins s'autofinancer à 20%, au moins. On est à 18,74% donc ce serait anormal , c'est comme ça c'est la loi, c'est un peu bête, le fait que la Matmut intervienne à 21% est tout à fait acceptable parce que c'est un apport privé. Ce n'est pas un apport de collectivité contrairement aux autres. Dans ces cas-là, on n'est pas tenu de rentrer dans la ligne des comptes de ces fameux 20% de financement. C'est pour ça que nous pouvons tomber à 18,74% . Madame Rabassa.

Madame RABASSA : Nous vous félicitons de cette modification du plan de financement , mais nous nous abstenons puisque nous avons voté contre ce projet, pour être en conformité avec notre vote précédent.

Monsieur le Maire : D'accord. On engrangera l'argent quand même.

Madame RABASSA : On le souhaite pour la commune, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Malgré cette abstention, 6 abstentions je présume. Ce n'est pas automatique, sait-on jamais. Cette modification qui modifie le plan de financement est acceptée.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D32

Objet : Modification du Plan de Financement du projet de médiathèque, ludothèque, cyber base et d'un point information jeunesse

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune a engagé le projet d'aménagement d'une médiathèque, une Ludothèque et une Cyberbase dans des locaux existants sur le site de l'ancienne Papeterie situé rue de l'Usine à Montech,

Vu l'Avant Projet Détaillé et le résultat de la consultation des entreprises,

Vu la notification de subvention de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt d'un montant de 641 998.70 €,

Vu la notification de subvention du Ministère de l'intérieur d'un montant de 100 000 €,

Vu les notifications de subvention de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de l'appel à projet « Bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées » d'un montant total de 200 000 €,

Vu la lettre d'intention de subvention privée de la MATMUT d'un montant de 450 000 €,

Vu la demande de subvention adressée à la Région Midi-Pyrénées au titre de l'accompagnement des équipements culturels structurants via le Pays Montalbanais d'un montant de 195 739.20 €,

Vu la demande de subvention adressée au Conseil Général de Tarn-et-Garonne dans le cadre du Schéma Départemental de lecture publique,

Considérant que le montant des travaux est fixé à 1 967 611,76 euros HT hors maîtrise d'œuvre pour une surface aménagée d'environ 1 000 m²,

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 04 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accepte** la participation financière de la Matmut d'un montant de 450 000 € au projet d'aménagement d'une médiathèque, d'une Ludothèque, d'un Point Information Jeunesse et d'une Cyberbase dans le cadre d'une convention de mécénat ou d'un contrat de partenariat,
- **Accepte** d'actualiser le plan de financement de l'opération susmentionnée.

Monsieur le Maire : Dernier dossier concernant la gratification, pour des stagiaires, précisons bien de l'enseignement supérieur. Monsieur Taupiac, spécialiste en stagiaires de l'enseignement supérieur.

11) Gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.

rapporteur : Gérard TAUPIAC

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Considérant que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,

Considérant que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non,

Considérant que la gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur,

Considérant que la gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire. (La possibilité de la proratisation sera supprimée le 1^{er} septembre 2015),

Considérant que son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- **D'instituer** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- **De l'autoriser** à signer les conventions à intervenir.

Monsieur le Maire : Merci. Vous en êtes d'accord que nous gratifions les stagiaires de l'enseignement supérieur ? Monsieur Valmary ? Non ?

Monsieur VALMARY : Si, mais c'était juste une précision, c'est de quel ordre, quel montant ?

Monsieur le Maire : J'avais posé la question, mais je n'ai pas eu de réponse , je crois. A-t-on le montant ? Monsieur Coquerelle. De quel ordre ?

Monsieur COQUERELLE : De mémoire entre 400 et 600 euros par mois, selon le niveau d'études et l'âge de l'étudiant .

Monsieur le Maire : Et de l'âge du capitaine. Merci.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D33

Objet : Gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Considérant que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,

Considérant que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non,

Considérant que la gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur,

Considérant que la gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire. (La possibilité de la proratisation sera supprimée le 1^{er} septembre 2015),

Considérant que son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte d'instituer** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Monsieur le Maire : Une question diverse dont je vous parlais tout à l'heure. Il s'agit d'une demande de subvention auprès du conseil général donc de recueillir là aussi des deniers et de la communauté des communes pour la création d'un sentier botanique en forêt d'Agre. Alors pour ceux qui n'étaient pas bien sûr au Conseil Communautaire d'avant-hier, donc écoutez bien, je laisserai la parole à madame Dostes, la spécialiste des sentiers botaniques. Au fil des ans, on se spécialise, enfin, en tout. Ça y est, tout le monde a le dossier ? Tant que madame Razat ne l'a pas, on ne peut pas délibérer sur les sentiers botaniques. Alors, madame Dostes, dites-nous tout.

Madame DOSTES : Alors, c'est pour faire suite à tout ce qu'on a voté au moins pour la création du sentier botanique en forêt d'Agre. Vous avez donc maintenant, à décider de savoir si, on demande une subvention au Conseil Général et à la Communauté des Communes. Donc effectivement, Monsieur le Maire a rappelé que jeudi, nous avons eu un Conseil Communautaire dans lequel on a abordé le dossier. Le Conseil Communautaire a donc voté favorablement à la donation de 30%, donc à hauteur de 4352,41 euros.

Monsieur le Maire : Merci.

12) Demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes Garonne et Canal pour la création d'un sentier botanique en forêt d'Agre.

Vu la délibération n° 2014_12_D12 du 20 décembre 2014 relative à la convention de partenariat pour la création et l'utilisation d'un sentier botanique en forêt domaniale d'AGRE,

Considérant que ce projet abordera la faune et la flore dans le cadre d'un développement culturel et touristique local,

Considérant l'avis favorable de la commission « Voirie, Réseaux, Bâtiments communaux et Sécurité » du 24 février 2015 et de la commission « Education et Culture » du 28 février 2015,

Considérant que le 12 mars 2015, le Conseil Communautaire Garonne et Canal a voté favorablement à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 352,41 €

Considérant que le projet est estimé à 14 508, 05€ HT décomposés comme suit :

- Signalétique de l'ONF (Atelier des Cévennes)	11 666,40 €
- Travaux d'installation par les services municipaux	1 753,65 €
- Prestation de l'agent ONF	1 088,00 €

Considérant que ce projet pourrait bénéficier du soutien du Conseil Général,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **De solliciter** la participation financière du Conseil Général et de la communauté de communes Garonne et Canal pour la réalisation de ce projet selon les modalités suivantes :

• Subvention Conseil Général (40 %)	5 803,22 €
• Subvention Communauté de Communes Garonne et Canal (30 %)	4 352,41 €
• Autofinancement (30%)	4 352,42 €
TOTAL	14 508,05 € HT

- **De l'autoriser** à prendre toutes les mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci madame Dostes. Alors une remarque a été faite, à plus forte raison, que la signalétique paraissait un peu chère : 11 666 euros .On n'a pas aujourd'hui les documents sur table, je ne pense pas, des photographies, mais ce sont des signalétiques jolies, en bois, et qui sont faites pour durer surtout. C'est vrai qu'au départ ça paraît un peu cher mais le plan de financement n'est pas trop mal là non plus puisque nous nous en sortons entre guillemets à 4352 euros. Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous mettions en place ce sentier botanique en forêt d'Agre ? Qui était à l'initiative au départ du Conseil Municipal des Jeunes ? C'est l'unanimité, je vous remercie, pour eux, pour le sentier et pour la forêt.

La délibération suivante est adoptée

Délibération n° 2015_03_D22

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes Garonne et Canal pour la création d'un sentier botanique en forêt d'Agre.

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Vu la délibération n° 2014_12_D12 du 20 décembre 2014 relative à la convention de partenariat pour la création et l'utilisation d'un sentier botanique en forêt domaniale d'AGRE,

Considérant que ce projet abordera la faune et la flore dans le cadre d'un développement culturel et touristique local,

Considérant l'avis favorable de la commission « Voirie, Réseaux, Bâtiments communaux et Sécurité » du 24 février 2015 et de la commission « Education et Culture » du 28 février 2015,

Considérant que le 12 mars 2015, le Conseil Communautaire Garonne et Canal a voté favorablement à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 352,41 €

Considérant que le projet est estimé à 14 508, 05€ HT décomposés comme suit :

- Signalétique de l'ONF (Atelier des Cévennes)	11 666,40 €
- Travaux d'installation par les services municipaux	1 753,65 €
- Prestation de l'agent ONF	1 088,00 €

Considérant que ce projet pourrait bénéficier du soutien du Conseil Général,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de solliciter la participation financière du Conseil Général et de la communauté de communes Garonne et Canal pour la réalisation de ce projet selon les modalités suivantes :

• Subvention Conseil Général (40 %)	5 803,22 €
• Subvention Communauté de Communes Garonne et Canal (30 %)	4 352,41 €
• Autofinancement (30%)	4 352,42 €
TOTAL	14 508,05 € HT

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Nous en venons au chiffre. Nous avons 6 comptes administratifs et comptes de résultat à observer. La parole va d'abord être donnée d'abord à madame Llaurens pour l'assainissement. On commence par l'approbation du compte de gestion 2014.

13) Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Assainissement pour 2014 rapporteur : Nathalie LLAURENS

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte de gestion est produit par le comptable de la collectivité avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice concerné,

Vu les articles D 2343-2 et suivants relatifs aux comptes de gestion,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2014, établi par le Trésorier de Montech, en qualité de comptable de la commune. (art L 2121-31 du CGCT),

Considérant que le vote de l'organe délibérant doit intervenir avant le 1^{er} juin 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global hors Restes A Réaliser (RAR) de 1 799 808,83€,

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de statuer :**
 1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles de la journée complémentaire,
 2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 3. sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **de déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

24101 – ASSAINISST DE MONTECH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 956 451,72	1 060 465,87	3 016 917,59
Titres de recettes émis (b)	242 849,53	432 057,67	674 907,20
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	242 849,53	432 057,67	674 907,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 956 451,72	1 060 465,87	3 016 917,59
Mandats émis (f)	216 862,82	370 059,11	586 921,93
Annulations de mandats (g)	0,00	85 371,68	85 371,68
Dépenses nettes (h = f - g)	216 862,82	284 687,43	501 550,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	25 986,71	147 370,24	173 356,95
(h - d) Déficit			

24101 - ASSAINISST DE MONTECH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISST DE MONTECH					
Investissement	959 003,02	0,00	25 986,71	0,00	984 989,73
Fonctionnement	667 448,86	0,00	147 370,24	0,00	814 819,10
Sous-Total	1 626 451,88	0,00	173 356,95	0,00	1 799 808,83
TOTAL III	1 626 451,88	0,00	173 356,95	0,00	1 799 808,83
TOTAL I + II + III	1 626 451,88	0,00	173 356,95	0,00	1 799 808,83

Monsieur le Maire : Merci madame Laurens. Est-ce que vous êtes d'accord que ce compte n'appelle ni observation ni réserve concernant ce compte de gestion de la part de madame le comptable municipal? C'est bien, c'est l'unanimité.

La délibération suivante est adoptée

Délibération n° 2015_03_D04

Objet : Budget annexe de l'assainissement : approbation du compte de gestion 2014

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte de gestion est produit par le comptable de la collectivité avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice concerné,

Vu les articles D 2343-2 et suivants relatifs aux comptes de gestion,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2014, établi par le Trésorier de Montech, en qualité de comptable de la commune. (art L 2121-31 du CGCT),

Considérant que le vote de l'organe délibérant doit intervenir avant le 1^{er} juin 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global hors Restes A Réaliser (RAR) de 1 799 808,83 €,

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Statue** :
 - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles de la journée complémentaire,
 - sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire : Nous en passons au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour 2014. Madame Llaurens a toujours la parole. Pour ce qui est de la présentation madame Llaurens, et pour ceux qui auront à le faire après, comme nous avons tous les tableaux, vous lisez juste le résultat d'investissement, le résultat de fonctionnement, hors le reste à réaliser, le résultat d'investissement avec le reste à réaliser et le résultat de clôture, si vous le souhaitez.

14) Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement pour 2014
rapporteur : Nathalie LLAURENS

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule «l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. »,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,

Considérant la production par le comptable de la collectivité du compte de gestion 2014,

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir constaté le retrait de séance de Monsieur Jacques MOIGNARD, ce dernier ne prenant pas part au vote :

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **prendre acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Compte Administratif 2013	Budget Primitif 2014	Compte Administratif 2014
Recettes de fonctionnement de l'exercice	384 625,59 €	393 017,01 €	432 057,67 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	360 307,35 €	1 060 465,87 €	284 687,43 €
= Résultat de l'exercice	24 318,24 €	-667 448,86 €	147 370,24 €
+/- report du résultat antérieur	643 130,62 €	667 448,86 €	667 448,86 €
= Résultat de fonctionnement	667 448,86 €	- €	814 819,10 €
Recettes d'investissement de l'exercice	1 886 190,95 €	972 619,45 €	242 849,53 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	1 938 881,37 €	1 956 451,72 €	216 862,82 €
+ Affectation du résultat n-1	- €	- €	- €
+ Excédent/déficit antérieur reporté	1 011 693,44 €	959 003,02 €	959 003,02 €
= Résultat investissement hors RAR	959 003,02 €	-24 829,25 €	984 989,73 €
+ Restes à réaliser en recettes	24 829,25 €	24 829,25 €	274,64 €
- Restes à réaliser en dépenses	- €	- €	7 450,50 €
= Résultat investissement RAR inclus	983 832,27 €	- €	977 813,87 €
Résultat de fonctionnement	667 448,86 €	- €	814 819,10 €
+ Résultat d'investissement hors RAR	959 003,02 €	- €	984 989,73 €
= Résultat de clôture	1 626 451,88 €	- €	1 799 808,83 €

- **constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, ainsi qu'au résultat d'investissement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser qui figurent dans les états joints au Compte Administratif.
- **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et arrête le Compte Administratif tel qu'il lui a été présenté.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 284 687,43	G 432 057,67	G-A 147 370,24
	Section d'investissement (v compris les comptes 1064 et 1068)	B 216 862,82	H 242 849,53	H-B 25 986,71

REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 667 448,86 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 959 003,02 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 501 550,25	Q= G+H+I+J 2 301 359,08	=Q-P 1 799 808,83

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 7 450,50	L 274,64	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 7 450,50	= K+L 274,64	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 284 687,43	= G+I+K 1 099 506,53	814 819,10
	Section d'investissement	= B+D+F 224 313,32	= H+J+L 1 202 127,19	977 813,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 509 000,75	= G+H+I+J+K+L 2 301 633,72	1 792 632,97

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	61 900,00	16 938,20	699,22	0,00	44 262,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	49 902,03	0,00	0,00	97,97
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	111 900,00	66 840,23	699,22	0,00	44 360,55
66	Charges financières	88 500,00	86 367,14	0,00	0,00	2 132,86
67	Charges exceptionnelles	100,00	45,00	0,00	0,00	55,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	200 500,00	153 252,37	699,22	0,00	46 548,41
023	Virement à la section d'investissement (4)	728 486,03				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	131 479,84	130 735,84			744,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	859 965,87	130 735,84			729 230,03
	TOTAL	1 060 465,87	283 988,21	699,22	0,00	775 778,44
Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2013		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	281 000,00	334 555,79	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	40 000,00	25 108,00	0,00	0,00	14 892,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	321 000,00	359 663,79	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	35 507,00	35 507,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	376,87	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	356 507,00	395 547,66	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	36 510,01	36 510,01			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	36 510,01	36 510,01			0,00
	TOTAL	393 017,01	432 057,67	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2013		667 448,86				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 784 931,88	62 559,73	7 450,50	1 694 921,65
	Total des dépenses d'équipement	1 784 931,88	62 559,73	7 450,50	1 714 921,65
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	47 707,82	0,00	2 292,18
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	50 000,00	47 707,82	0,00	2 292,18
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 834 931,88	110 267,55	7 450,50	1 717 213,83
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	36 510,01	36 510,01	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	85 009,83	70 085,26	0,00	14 924,57
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	121 519,84	106 595,27	0,00	14 924,57
	TOTAL	1 956 451,72	216 862,82	7 450,50	1 732 138,40
	Pour information				
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2013	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	12 473,00	16 953,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 473,00	16 953,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	25 075,43	274,64	14 649,93
	Total des recettes financières	40 000,00	25 075,43	274,64	14 649,93
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	52 473,00	42 028,43	274,64	10 169,93
021	Virement de la section d'exploitation (2)	728 486,03	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	131 479,84	130 735,84	0,00	744,00
041	Opérations patrimoniales (2)	85 009,83	70 085,26	0,00	14 924,57
	Total des recettes d'ordre d'investissement	944 975,70	200 821,10	0,00	744 154,60
	TOTAL	997 448,70	242 849,53	274,64	754 324,53
	Pour information				
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2013	959 003,02			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 637,42		17 637,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 902,03		49 902,03
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	86 367,14	0,00	86 367,14
67	Charges exceptionnelles	45,00	0,00	45,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	130 735,84	130 735,84
	Dépenses d'exploitation - Total	153 951,59	130 735,84	284 687,43

	+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2013	0,00

	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	284 687,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	36 510,01	36 510,01
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	47 707,82	0,00	47 707,82
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	45 009,83	45 009,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	62 559,73	0,00	62 559,73
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	25 075,43	25 075,43
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	110 267,55	106 595,27	216 862,82

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2013	0,00

	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	216 862,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	334 555,79		334 555,79
74	Subventions d'exploitation	25 108,00		25 108,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	35 507,00	0,00	35 507,00
77	Produits Exceptionnels	376,87	36 510,01	36 886,88
	Recettes d'exploitation - Total	395 547,66	36 510,01	432 057,67

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2013	667 448,86
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 099 506,53
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	16 953,00	0,00	16 953,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	48 168,44	48 168,44
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	21 916,82	21 916,82
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 075,43	0,00	25 075,43
28	Amortissements des immobilisations		130 735,84	130 735,84
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	42 028,43	200 821,10	242 849,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2013	959 003,02
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 201 852,55
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	61 900,00	16 938,20	699,22	0,00	44 262,58
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	10 000,00	1 637,28	0,00	0,00	8 362,72
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	1 977,02	0,00	0,00	3 022,98
611	Sous-traitance générale	25 000,00	3 470,88	0,00	0,00	21 529,12
612	Redevances de crédit-bail	5 000,00	4 354,19	0,00	0,00	645,81
615	Entretien et réparations	5 000,00	-501,17	699,22	0,00	4 801,95
617	Etudes et recherches	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	49 902,03	0,00	0,00	97,97
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	49 902,03	0,00	0,00	97,97
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		111 900,00	66 840,23	699,22	0,00	44 360,55
66	Charges financières (b)(5)	88 500,00	86 367,14	0,00	0,00	2 132,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	87 958,70	0,00	0,00	2 041,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 500,00	-1 591,56	0,00	0,00	91,56
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	45,00	0,00	0,00	55,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	45,00	0,00	0,00	55,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		200 500,00	153 252,37	699,22	0,00	46 548,41
023	Virement à la section d'investissement	728 486,03				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	131 479,84	130 735,84			744,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	131 479,84	130 735,84			744,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		859 965,87	130 735,84			729 230,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		859 965,87	130 735,84			729 230,03
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 060 465,87	283 988,21	699,22	0,00	775 778,44
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2013			0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

C4-1-1-B

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	61 900,00	16 938,20	699,22	0,00	44 262,58
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	10 000,00	1 637,28	0,00	0,00	8 362,72
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	1 977,02	0,00	0,00	3 022,98
611	Sous-traitance générale	25 000,00	3 470,88	0,00	0,00	21 529,12
612	Redevances de crédit-bail	5 000,00	4 354,19	0,00	0,00	645,81
615	Entretien et réparations	5 000,00	-501,17	699,22	0,00	4 801,95
617	Etudes et recherches	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	49 902,03	0,00	0,00	97,97
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	49 902,03	0,00	0,00	97,97
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		111 900,00	66 840,23	699,22	0,00	44 360,55
66	Charges financières (b)(5)	88 500,00	86 367,14	0,00	0,00	2 132,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	87 958,70	0,00	0,00	2 041,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 500,00	-1 591,56	0,00	0,00	91,56
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	45,00	0,00	0,00	55,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	45,00	0,00	0,00	55,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		200 500,00	153 252,37	699,22	0,00	46 548,41
023	Virement à la section d'investissement	728 486,03				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	131 479,84	130 735,84			744,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	131 479,84	130 735,84			744,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		859 965,87	130 735,84			729 230,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		859 965,87	130 735,84			729 230,03
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 060 465,87	283 988,21	699,22	0,00	775 778,44
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2013			0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

C4-1-1-B

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	12 473,00	16 953,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement	12 473,00	16 953,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 473,00	16 953,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	25 075,43	274,64	14 649,93
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	40 000,00	25 075,43	274,64	14 649,93
	Total des recettes financières	40 000,00	25 075,43	274,64	14 649,93
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	52 473,00	42 028,43	274,64	10 169,93
021	Virement de la section d'exploitation	728 486,03			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	131 479,84	130 735,84		744,00
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'inserti	542,16	542,16		0,00
2813	Constructions	53 283,82	53 283,82		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 582,96	1 378,96		204,00
28158	Autres	62 011,90	62 011,90		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	14 059,00	13 519,00		540,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	859 965,87	130 735,84		729 230,03
041	Opérations patrimoniales (6)	85 009,83	70 085,26		14 924,57
212	Agencements et aménagements de terrains	45 009,83	45 009,83		0,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	2 191,36		0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	967,25		0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00	21 916,82		18 083,18
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	944 975,70	200 821,10		744 154,60
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	997 448,70	242 849,53	274,64	754 324,53
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2013	959 003,02			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 16 (1)

LIBELLE : CANALISATION DE TRANSFERT

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (3)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2013)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B	815 324,75
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	815 324,75
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	811 921,58
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 403,17

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (3)	
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2013)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	12 473,00 ^C	12 473,00	0,00	0,00 ^D	308 019,00	
13	Subventions d'investissement	12 473,00	12 473,00	0,00	0,00	308 019,00
131	Subventions d'équipement	12 473,00	12 473,00	0,00	0,00	121 049,00
13111	SUBVENTION AGENCE DE L EAU	0,00	0,00	0,00	0,00	186 970,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 12 473,00	D-B -507 305,75

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA	2014
--------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.3

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
93720966342	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES	10/09/2007		31/03/2008	2 267 641,94			4,29			X	N	A-1
269564	DEXIA CREDIT LOCAL	27/04/2010		01/04/2011	67 641,94	R	CMS EUR	3,75	3,80707	A	X	N	E-3
Total général					2 267 641,94								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial ou contrat.

(6) Indiquer la fréquence des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement par annuités et X pour amortissement par échelons.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT		CA	2014
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)			
			IV
			A1.3

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant du au 31/12/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2014 (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 938 315,36				0,00	47 707,82	87 958,70	64 614,96	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 938 315,36				0,00	47 707,82	87 958,70	64 614,96	
93720666342	N	0,00		1 874 917,97	22,25	F	4,29	0,00	46 366,44	85 486,04	62 807,14	
269564	N	0,00		63 397,39	23,33	R	3,80707	0,00	1 321,38	2 460,66	1 807,82	
Total général		0,00		1 938 315,36				0,00	47 707,82	87 958,70	64 614,96	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1, C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	13 519,80	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de	333 115,79
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	1 637,28	70611	Redevance d'assainissement collectif	214 519,13
6068	Autres matières et fournitures	1 977,02	70613	Participations pour assainissement collectif	118 596,66
611	Sous-traitance générale	52,48	74	Subventions d'exploitation	24 126,00
612	Redevances de crédit-bail	4 354,19	74	Subventions d'exploitation	24 126,00
615	Entretien et réparations	-501,17	76	Produits financiers	35 507,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	7688	Autres produits financiers	35 507,00
628	Divers	6 000,00	77	Produits exceptionnels	376,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 902,03	778	Autres produits exceptionnels	376,87
621	Personnel extérieur au service	49 902,03			
66	Charges financières	-1 591,56			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 591,56			
	Total des dépenses réelles	61 830,27		Total des recettes réelles	393 125,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	130 735,84	042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	36 510,01
6811	Dotations aux amortissements immos corpor	130 735,84	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu.	36 510,01
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	130 735,84		Total des recettes d'ordre	36 510,01
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	667 448,86
	TOTAL GENERAL	192 566,11		TOTAL GENERAL	1 097 084,53

(1) Compléter soit par "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrite en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

C4-1-1-B

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	3 418,40	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de	1 440,00
611	Sous-traitance générale	3 418,40	7062	Redevances d'assainissement non collectif	1 440,00
617	Etudes et recherches	0,00	74	Subventions d'exploitation	982,00
67	Charges exceptionnelles	45,00	74	Subventions d'exploitation	982,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45,00			
	Total des dépenses réelles	3 463,40		Total des recettes réelles	2 422,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	0,00			
6811	Dotations aux amortissements immos corpor	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	3 463,40		TOTAL GENERAL	2 422,00

(1) Compléter soit par "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrite en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	13	Subventions d'investissement	16 953,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	131	Subventions d'équipement	16 953,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	62 559,73	27	Autres immobilisations financières	25 075,43
2313	Constructions	0,00	2762	Créances sur transfert de droits à déduction	25 075,43
2315	Installations, matériel et outillage techniques	62 559,73			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
1641	Emprunts en euros	0,00			
	Total des dépenses réelles	62 559,73		Total des recettes réelles	42 028,43
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	36 510,01	040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	130 735,84
1391	<i>Subventions d'équipement</i>	30 756,29	2803	<i>Frais d'études, de recherche et de développ. €</i>	542,16
13933	<i>P.A.E.</i>	5 753,72	2813	<i>Constructions</i>	53 283,82
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	70 085,26	28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	1 378,96
211	<i>Terrains</i>	45 009,83	28158	<i>Autres</i>	62 011,90
2762	<i>Créances sur transfert de droits à déduction</i>	25 075,43	2818	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	13 519,00
			041	<i>Opérations patrimoniales</i>	70 085,26
			212	<i>Agencements et aménagements de terrains</i>	45 009,83
			2156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	2 191,36
			218	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	967,25
			2315	<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	21 916,82
			021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00
			021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	106 595,27		Total des recettes d'ordre	200 821,10
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	959 003,02
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	169 155,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 201 852,55

(1) Compléter soit par "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
			040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	0,00
			2818	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MONTECH - 82 - BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2014
--------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Technicien principal 1ère classe	B	1	29 966.70
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	4 684.85
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1 930.50
Agent de maîtrise	C	1	3 150.03
Agent de maîtrise principal	C	1	10 169.95
TOTAL GENERAL		5	49 902,03

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Monsieur le Maire : Bien merci je me retire et je cède la présidence à monsieur Gautié qui va mettre au vote aux voix. Certes il y aurait des commentaires à faire dans l'intervalle. Même pas des comptes administratifs ? Monsieur Gautié vous avez la parole.

Monsieur GAUTIE : Constatant que Monsieur le Maire nous a quitté, je mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions donc 22, puisque Monsieur le Maire prend pas part au vote, 22 pour. Merci.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D05

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget annexe de l'assainissement 2014

Votants : 28

Abstentions : 6

Exprimés : 22

Contre : 0

Pour : 22

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule «l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. »,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,

Considérant la production par le comptable de la collectivité du compte de gestion 2014,

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Claude GAUTIE préside le compte administratif. Après avoir constaté le retrait de séance de Monsieur Jacques MOIGNARD, ce dernier ne prenant pas part au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- **prend acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Compte Administratif 2013	Budget Primitif 2014	Compte Administratif 2014
Recettes de fonctionnement de l'exercice	384 625,59 €	393 017,01 €	432 057,67 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	360 307,35 €	1 060 465,87 €	284 687,43 €
= Résultat de l'exercice	24 318,24 €	-667 448,86 €	147 370,24 €
+/- report du résultat antérieur	643 130,62 €	667 448,86 €	667 448,86 €
= Résultat de fonctionnement	667 448,86 €	- €	814 819,10 €
Recettes d'investissement de l'exercice	1 886 190,95 €	972 619,45 €	242 849,53 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	1 938 881,37 €	1 956 451,72 €	216 862,82 €
+ Affectation du résultat n-1	- €	- €	
+ Excédent/-déficit antérieur reporté	1 011 693,44 €	959 003,02 €	959 003,02 €
= Résultat investissement hors RAR	959 003,02 €	-24 829,25 €	984 989,73 €
+ Restes à réaliser en recettes	24 829,25 €	24 829,25 €	274,64 €
- Restes à réaliser en dépenses	- €	- €	7 450,50 €
= Résultat investissement RAR inclus	983 832,27 €	- €	977 813,87 €
Résultat de fonctionnement	667 448,86 €	- €	814 819,10 €
+ Résultat d'investissement hors RAR	959 003,02 €	- €	984 989,73 €
= Résultat de clôture	1 626 451,88 €	- €	1 799 808,83 €

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, ainsi qu'au résultat d'investissement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser qui figurent dans les états joints au Compte Administratif.
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et arrête le Compte Administratif tel qu'il lui a été présenté.

Monsieur le Maire : Bien merci Madame Llaurens concernant l'affectation du résultat 2014 du budget annexe de l'assainissement.

15) Affectation du Résultat 2014 du Budget Annexe de l'Assainissement-
rapporteur : Nathalie LLAURENS

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la situation du Budget Annexe de l'Assainissement de la Commune à l'issue de l'exercice 2014 présente la situation suivante :

- **En section de fonctionnement :**
Résultat 2014 : 147 370.24€
Résultat antérieur : 667 448.86€
Soit un résultat à affecter de : **814 819.10€**

- **En section d'investissement :**
Résultat 2014 : **25 986.71€**
Résultat antérieur : **959 003.02€**
Restes à Réaliser 2014 :
en dépenses : 7 450.50€
en recettes : 274.64 €
Solde des Restes à Réaliser : -7 175,86€

Soit un excédent de financement des investissements : 977 813.87€

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2014
en report de fonctionnement R002 : 814 819.10 €

Monsieur le Maire : Bien, ainsi sera fait. Je consulte, je regarde. Ainsi sera fait. Il y a 6 abstentions pour l'affectation de résultat.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D06

Objet : Affectation du résultat 2014 du budget annexe de l'assainissement 2014

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la situation du Budget Annexe de l'assainissement de la Commune à l'issue de l'exercice 2014 présente la situation suivante :

- **En section de fonctionnement :**
Résultat 2014 : 147 370.24 €
Résultat antérieur : 667 448.86 €
Soit un résultat à affecter de : **814 819.10 €**
- **En section d'investissement :**
Résultat 2014 : 25 986.71 €
Résultat antérieur : 959 003.02 €
Restes à Réaliser 2014 :
en dépenses : 7 450.50 €
en recettes : 274.64 €
Solde des Restes à Réaliser : - 7 175.86 €

Soit un excédent de financement des investissements de 977 813.87 €

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :
- en report de fonctionnement R002 : 814 819.10 €

Monsieur le Maire : Monsieur Taupiac maintenant. Il s'agit du budget annexe de l'eau, c'est le même exercice avec des chiffres différents et des secteurs différents bien sûr. Monsieur Taupiac.

<p>16) Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau pour 2014 rapporteur : Gérard TAUPIAC</p>
--

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte de gestion est produit par le comptable de la collectivité avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice concerné,

Vu les articles D 2343-2 et suivants relatifs aux Comptes de Gestion,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2014, établi par le Trésorier de Montech, en qualité de comptable de la commune. (art L 2121-31 du CGCT),

Considérant que le vote de l'organe délibérant doit intervenir avant le 1^{er} juin 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global hors Restes A Réaliser (RAR) de 409 635.30€.

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de statuer :**
sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles de la journée complémentaire.
sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **de déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

24002 -EAU DE MONTECH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	454 948,41	148 904,31	603 852,72
Titres de recettes émis (b)	95 299,06	95 076,05	190 375,11
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b -c)	95 299,06	95 076,05	190 375,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	454 948,41	148 904,31	603 852,72
Mandats émis (f)	47 076,32	78 458,28	125 534,60
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f -g)	47 076,32	78 458,28	125 534,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	48 222,74	16 617,77	64 840,51
(h -d) Déficit			

24002 -EAU DE MONTECH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU DE MONTECH					
Investissement	288 432,00	0,00	48 222,74	0,00	336 654,74
Fonctionnement	56 362,79	0,00	16 617,77	0,00	72 980,56
Sous-Total	344 794,79	0,00	64 840,51	0,00	409 635,30
TOTAL III	344 794,79	0,00	64 840,51	0,00	409 635,30
TOTAL I + II + III	344 794,79	0,00	64 840,51	0,00	409 635,30

Monsieur le Maire : Merci. Là où il y a discussion souvent, c'est lorsque le comptable n'est pas en accord avec nous-mêmes. Ce qui est rare puisqu'on s'en arrange avant. Donc c'est un exercice obligatoire, nécessaire sûrement et qui normalement, concorde. Donc nous déclarons que cela n'appelle ni observation ni réserve.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D07

Objet : Budget annexe de l'eau : approbation du compte de gestion 2014

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte de gestion est produit par le comptable de la collectivité avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice concerné,

Vu les articles D 2343-2 et suivants relatifs aux Comptes de Gestion,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2014, établi par le Trésorier de Montech, en qualité de comptable de la commune. (art L 2121-31 du CGCT),

Considérant que le vote de l'organe délibérant doit intervenir avant le 1^{er} juin 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global hors Restes A Réaliser (RAR) de 409 635.30 €.

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Statue :

sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles de la journée complémentaire.

sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire : Ensuite, le compte administratif, monsieur Taupiac, toujours pour le budget annexe de l'eau.

17) Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau pour 2014
- rapporteur : Gérard TAUPIAC

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule «l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. »,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,

Considérant la production par le comptable de la collectivité du compte de gestion 2014,

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir constaté le retrait de séance de Monsieur Jacques MOIGNARD, ce dernier ne prenant pas part au vote :

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **prendre acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Compte Administratif 2013	Budget Primitif 2014	Compte Administratif 2014
Recettes de fonctionnement de l'exercice	88 719,78 €	92 541,52 €	95 076,05 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	70 527,97 €	148 904,31 €	78 458,28 €
= Résultat de l'exercice	18 191,81 €	-56 362,79 €	16 617,77 €
+/- report du résultat antérieur	38 170,98 €	56 362,79 €	56 362,79 €
= Résultat de fonctionnement	56 362,79 €	- €	72 980,56 €
Recettes d'investissement de l'exercice	110 538,01 €	160 470,66 €	95 299,06 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	110 991,90 €	453 393,61 €	47 076,32 €
+ Affectation du résultat n-1			
+ Excédent/-déficit antérieur reporté	288 885,89 €	288 432,00 €	288 432,00 €
= Résultat investissement hors RAR	288 432,00 €	-4 490,95 €	336 654,74 €
+ Restes à réaliser en recettes	6 045,75 €	6 045,75 €	- €
- Restes à réaliser en dépenses	1 554,80 €	1 554,80 €	- €
= Résultat investissement RAR inclus	292 922,95 €	0,00 €	336 654,74 €
Résultat de fonctionnement	56 362,79 €	- €	72 980,56 €
+ Résultat d'investissement hors RAR	288 432,00 €	- €	336 654,74 €
= Résultat de clôture	344 794,79 €	- €	409 635,30 €

- **constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, ainsi qu'au résultat d'investissement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **reconnaitre** la sincérité des restes à réaliser qui figurent dans les états joints au Compte Administratif.
- **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et arrête le Compte Administratif tel qu'il lui a été présenté.

MONTECH - 82 - BUDGET EAU		CA 2014
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 78 458,28	G 95 076,05	G-A 16 617,77
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 47 076,32	H 95 299,06	H-B 48 222,74

REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 56 362,79 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 288 432,00 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 125 534,60	Q= G+H+J 535 169,90	=Q-P 409 635,30

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 78 458,28	= G+H+K 151 438,84	72 980,56
	Section d'investissement	= B+D+F 47 076,32	= H+J+L 383 731,06	336 654,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 125 534,60	= G+H+I+J+K+L 535 169,90	409 635,30

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées (non mandatuées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatuées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

MONTECH - 82 - BUDGET EAU	CA 2014
---------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	11 554,80	1 554,80	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	390 785,74	2 353,20	0,00	388 432,54
	Total des dépenses d'équipement	404 340,54	3 908,00	0,00	400 432,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Total des op. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	404 340,54	3 908,00	0,00	400 432,54
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	12 541,52	12 541,46		0,06
041	Opérations patrimoniales (2)	38 066,35	30 626,86		7 439,49
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 607,87	43 168,32		7 439,55
	TOTAL	454 948,41	47 076,32	0,00	407 872,09
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2013	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	6 266,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	6 266,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 247,10	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 045,75	8 606,26	0,00	7 439,49
	Total des recettes financières	16 045,75	10 853,36	0,00	5 192,39
4582	Total des op. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	16 045,75	17 119,36	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	64 851,47			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	47 552,84	47 552,84		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	38 066,35	30 626,86		7 439,49
	Total des recettes d'ordre d'investissement	150 470,66	78 179,70		72 290,96
	TOTAL	166 516,41	95 299,06	0,00	71 217,35
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2013	288 432,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

MONTECH - 82 - BUDGET EAU	CA 2014
---------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 098,82		6 098,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 806,62		24 806,62
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	47 552,84	47 552,84
Dépenses d'exploitation - Total		30 905,44	47 552,84	78 458,28

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2013	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 458,28
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 541,46	12 541,46
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	720,00	720,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 554,80	21 300,60	22 855,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 353,20	0,00	2 353,20
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	8 606,26	8 606,26
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		3 908,00	43 168,32	47 076,32

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2013	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47 076,32
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M99.
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

C4-1-1-B

MONTECH - 82 - BUDGET EAU	CA 2014
---------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	82 534,59		82 534,59
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	12 541,46	12 541,46
	Recettes d'exploitation - Total	82 534,59	12 541,46	95 076,05

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2013	56 362,79
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	151 438,84
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	2 247,10	0,00	2 247,10
13	Subventions d'investissement	6 266,00	0,00	6 266,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	22 446,51	22 446,51
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	8 180,35	8 180,35
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 606,26	0,00	8 606,26
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		47 552,84	47 552,84
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	17 119,36	78 179,70	95 299,06

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2013	288 432,00
---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
---------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	383 731,06
--	------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44

C4-1-1-B